



Février 2023

## La lettre de **Catherine Di Folco** Sénateur du Rhône

### EDITO

Le projet de budget rectificatif de la Sécurité sociale, qui porte la réforme des retraites, a été présenté au Conseil des ministres lundi 23 janvier. Le gouvernement s'est aligné sur la proposition votée au Sénat lors de chaque PLFSS, avec un report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation.

Pour notre groupe, il est primordial de sauver notre système par répartition qui est en danger du fait de l'inversion du rapport démographique. En effet, alors que nous comptons 3 cotisants pour 1 retraité en 1970, il n'y en a plus que 1,7 aujourd'hui. Le déficit va rapidement se creuser et ce de façon importante. Il est estimé à 21 milliards à l'horizon 2035.

Par ailleurs, selon les projections du COR, les pensions des retraités, et donc leur niveau de vie, vont diminuer dans les prochaines années.

Face à cette situation, nous sommes convaincus qu'une réforme des retraites est nécessaire. Nous refusons l'augmentation des cotisations, et la diminution des pensions. La seule solution est donc de relever l'âge de départ à la retraite et de travailler plus longtemps.

Nous profiterons du débat parlementaire pour améliorer plusieurs points, que ce soit le dispositif de minimum de pension, une meilleure prise en compte et une harmonisation des droits familiaux, notamment des régimes de réversion, une meilleure prise en compte des carrières longues, ou encore la suppression des régimes spéciaux.

Le ministre du Travail Olivier Dussopt, auditionné récemment par le Sénat, a eu à répondre aux inquiétudes sur la méthode déployée par l'exécutif. En effet, de nombreuses mesures de justice sociale promises par le gouvernement ne figurent pas dans le texte présenté, et seront adoptées par décret.

D'autre part, pendant deux ans, la crise sanitaire a privé les maires de leur traditionnelle cérémonie des vœux. Ces temps de convivialité nous ont manqué. C'est donc avec grand plaisir que j'ai partagé avec de nombreux élus du Rhône ces moments de retrouvailles et d'échanges avec les citoyens de notre territoire. J'ai pu constater l'ampleur des beaux projets initiés par des élus dynamiques, engagés, entreprenants, courageux, qui répondent au mieux aux besoins de leurs administrés. C'est cela la force de la puissance publique locale, malgré des contraintes budgétaires toujours plus fortes.

Je reste à votre écoute et à votre disposition pour une rencontre et vous renouvelle ma proposition pour une visite du Palais du Luxembourg.

Bien sincèrement.

Catherine DI FOLCO

### AU SÉNAT / EN COMMISSION



### Avenir de l'eau en France : comment éviter la panne sèche

A la demande du groupe Les Républicains, le Sénat a débattu sur la gestion de l'eau dans une perspective économique et écologique.

L'occasion pour le Sénat de rappeler que sur le plan économique, l'eau doit faire l'objet d'une politique plus ferme d'intervention et d'investissement.

Les collectivités territoriales affrontent des coûts croissants d'entretien et de rénovation des réseaux. Elles ne peuvent y faire face seules. Leurs moyens doivent être renforcés. Leur liberté doit aussi être défendue : le Sénat s'est montré favorable au transfert facultatif de la compétence « eau » vers les intercommunalités. L'eau répond à une logique de bassin versant et non de périmètre intercommunal. Le transfert de compétences a globalement renchéri les coûts pour les usagers. La compétence « eau » devrait être laissée aux communes sauf à ce qu'elles décident volontairement de son transfert.

Les sénateurs ont considéré que la France ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur les moyens des agences de l'eau. Celles-ci reçoivent 2 milliards d'euros, à 80 % en provenance des redevances des usagers, mais leurs compétences ne cessent de s'étendre. Le Gouvernement a pris l'engagement devant le Sénat de renforcer leurs moyens, après leur avoir fait subir ponctions et écrêtage.

Autre enjeu : la sécurité écologique. L'eau doit être gérée de façon plus vertueuse, car elle n'est pas infinie. La France bénéficiait en moyenne de 510 milliards de m3 de précipitations annuelles inégalement réparties sur le territoire, dont 35 milliards de m3 prélevés, et 5 milliards de m3 consommés ; en stock, l'eau représente 2 000 milliards de m3, dont 12 milliards sont remisés artificiellement ; mais ces chiffres sont devenus faux avec le réchauffement climatique.

Dès lors, une réflexion sur une consommation rationalisée s'impose. Il faut agir sur la demande avec des mécanismes incitatifs actuellement absents, pour l'agriculture notamment, qui consomme les deux tiers de l'eau.

Il faut également agir sur l'offre, avec la création de moyens collectifs de retenue et de stockage d'eau et le développement de l'assainissement. L'application des dispositifs doit être locale, en fonction de projets de territoire. C'est indispensable pour que nos concitoyens prennent conscience de la nécessité d'un effort de solidarité et pour l'équité du prix de l'eau.

Pour éclairer un peu plus encore ce large débat, la délégation sénatoriale à la prospective vient de formuler huit recommandations sur l'avenir de l'eau à l'horizon 2050 dans notre pays.

Les 8 recommandations du rapport

- Permettre la construction de nouvelles retenues d'eau, de préférence multi-usages, lorsque le service environnemental et économique rendu est positif.

- Prioriser les solutions fondées sur la nature dans la gestion du grand cycle de l'eau.
- Accélérer l'adaptation des pratiques agricoles aux nouvelles tensions hydriques.
- Augmenter les moyens financiers consacrés à l'eau, en particulier ceux des Agences de l'eau.
- Re-politiser les instances de gouvernance de l'eau.
- Encourager la recherche et l'innovation, par exemple dans la réutilisation des eaux usées traitées.
- Décentraliser davantage la décision publique sur l'eau et faire confiance aux échelons locaux.
- Développer une pédagogie de l'eau auprès du grand public.

---

## **Instauration des zones à faible émission : une mesure nécessaire mais incomplète**



A la demande du groupe Les Républicains, le Sénat a débattu sur l'instauration des zones à faible émission (ZFE).

L'occasion de rappeler au Gouvernement les nombreuses propositions que le Sénat a formulées pour encourager un sursaut de mobilité et une approche territorialisée et plus souple.

Si le Sénat ne remet nullement en cause le bien-fondé de définir des ZFE afin de limiter l'accès des véhicules les plus polluants au centre des grandes agglomérations, la loi d'orientation des mobilités, qui a rendu obligatoire l'instauration des ZFE, et la loi « Climat et résilience », qui les a renforcées, ont vu le jour avant des bouleversements mondiaux majeurs.

Le dispositif basé sur l'attribution aux véhicules d'une vignette Crit'Air et appliqué de manière globale, se révèle totalement insatisfaisant et particulièrement pénalisant pour les ménages aux revenus modestes et les populations les plus précaires.

Le Gouvernement a amplifié le mouvement, en prétendant mettre au pas, d'ici 2025, 45 agglomérations de plus de 150 000 habitants. Certes, la préservation de la santé et la décarbonation des transports sont des motifs légitimes. C'est un enjeu vital, car la pollution de l'air réduit de 2,2 ans l'espérance de vie et entraîne des milliers de morts chaque année.

Mais entre hésitations et reports, les ZFE s'apparentent aujourd'hui à un rituel sacrificiel, tant elles entraînent défiance et désespérance.

Notre parc roulant n'est pas prêt, faute de véhicules de substitution. L'objectif annoncé par le gouvernement de 100 000 bornes de recharge à horizon 2023, a déjà deux ans de retard !

Entre les marchands de peur et les tenants du laisser-faire, le Sénat préfère une vision équilibrée et a multiplié les propositions pour encourager un sursaut de mobilité : TVA à 5,5 % pour les transports, modernisation de nos infrastructures, approche territorialisée et souple, faisant confiance aux élus locaux, plutôt que des mesures punitives.

Les sénateurs prônent des ZFE définies avec les territoires, et non contre eux et invitent le gouvernement à privilégier une méthode respectueuse des Français : informer, écouter et accompagner.

---

## **Crise de notre système de santé : le Sénat réclame des actes, pas de nouvelles promesses !**



Quelques jours après les vœux du Président de la République au monde de la santé, les sénateurs ont interpellé le Gouvernement sur la crise profonde qui traverse notre système de santé et l'ont exhorté à agir, enfin, avant que la situation ne soit irrémédiable.

C'est en effet dès le 29 mars 2022 que la commission d'enquête du Sénat sur « la situation de l'hôpital et le système de santé » posait son diagnostic et présentait ses propositions pour redresser l'hôpital, autour de 3 axes :

- Apporter un financement sain et pérenne à l'hôpital par une dynamique des tarifs hospitaliers cohérente avec l'évolution des coûts ;
- Désengorger l'hôpital en fluidifiant le système de soins. Donner plus de cohérence au parcours des patients en repensant l'organisation du système de santé sur le territoire ;
- Reconnaître l'engagement des soignants et garantir l'attractivité de leurs métiers.

Près de 10 mois plus tard, les urgences sont exsangues après une triple épidémie de grippe, bronchiolite et Covid ; la crise s'est étendue au secteur médico-social et la France fait face à une pénurie de certains médicaments de base, quand des laboratoires ne sont pas amenés à s'approvisionner dans d'autres pays à cause du prix des médicaments !

Perte de confiance, perte de souveraineté sanitaire, pénurie de personnel, mauvaise qualité des soins, manque d'accès aux soins : les sénateurs LR ont demandé au Gouvernement de prendre enfin la mesure de la situation et d'agir. Les solutions existent, elles figurent dans le rapport du Sénat !

---

## **Nucléaire : le Sénat donne une vision politique à un texte technique**



Lors du vote du projet de loi « visant à simplifier les procédures administratives pour la construction de nouvelles installations à proximité de sites nucléaires existants », le Sénat a déploré que le Gouvernement légifère dans le désordre et sans stratégie en matière énergétique ! La logique aurait été de soumettre à l'examen parlementaire le projet de loi quinquennale sur l'énergie, puis le projet de loi sur l'accélération du nucléaire et enfin celui sur l'accélération des renouvelables

Le Sénat a élargi en première lecture la portée de ce texte et ceci pour une durée limitée à 15 ans dans le texte initial, portée à 20 ans par les sénateurs en commission, puis à 27 ans dans l'hémicycle. Concrètement, les sites seront dispensés d'autorisation d'urbanisme car le contrôle de conformité sera assuré par l'État. Le droit d'expropriation sera assoupli. Ou encore les travaux sur les bâtiments non destinés à recevoir des substances radioactives pourront être engagés avant clôture de l'enquête publique.

Le Sénat a ainsi fait sauter des « verrous » en supprimant notamment l'objectif de réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici à 2035, et en imposant la révision du décret qui prévoit la fermeture de 12 réacteurs, en plus de Fessenheim, fermé lors du premier quinquennat Macron.

Les sénateurs ont, en outre, adopté deux axes majeurs : simplifier et sécuriser. Il s'agit en particulier d'intégrer les risques liés au changement climatique dans la démonstration de sûreté des réacteurs et la cyberrésilience dans leur protection contre les actes de malveillance.

La politique conduite en matière d'énergie nucléaire souffre de dix ans d'atermoissements, de résignations et de politique politicienne. Les sénateurs ont rappelé que le nucléaire est une énergie du long terme, pilotable, non intermittente et bas-carbone. Elle ne s'oppose pas aux énergies renouvelables, elle s'additionne !

---

# Les travaux de la Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation



La délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation, dans laquelle je siège, a créé une mission d'information sur l'attractivité de la fonction publique territoriale sous l'angle de la marque employeur et la situation des secrétaires de mairie. J'en serai rapporteur avec mes collègues Cédric Vial (Sénateur LR de la Savoie) et Jérôme Durain (Sénateur SER de la Saône-et-Loire).

D'autre part, nous avons examiné deux rapports :

**A / le premier sur la simplification des normes imposées aux collectivités territoriales**, présenté par les rapporteurs Françoise Gatel (Sénatrice UC d'Ille-et-Vilaine) et Rémy Pointereau (Sénateur LR du Cher),

**6 recommandations** ont été formulées :

1. Donner au Parlement plus de visibilité sur les textes envisagés par le Gouvernement dans le domaine des collectivités territoriales.
2. Pour une étude d'impact plus sincère, plus objective et mieux contrôlée :
  - faire précéder l'étude d'impact d'une étude d'options soumise à la certification du Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN)
  - soumettre au CNEN une première version de l'étude d'impact au moins un mois avant l'examen de la norme.
3. Insérer des clauses de réexamen et, le cas échéant, des clauses « guillotine » dans les lois à fort impact sur les collectivités territoriales.
4. Renforcer le rôle et les moyens du CNEN :
  - rendre plus visibles les travaux du CNEN vis-à-vis du Sénat
  - étendre et conforter ses missions.
5. Créer une fonction de veille et d'alerte, au service des commissions permanentes compétentes, le plus en amont possible de la production des normes applicables aux collectivités territoriales.
6. Organiser au Sénat des États généraux sur la simplification des normes imposées aux élus.

**B / le second sur la perception par les élus locaux de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)**, présenté par les rapporteurs Céline Brulin (Sénatrice CRCE de Seine-Maritime) et Charles Guéné (Sénateur LR de la Haute-Marne)

**13 recommandations** ont été formulées :

## I- RAPPROCHER L'AGENCE DES ÉLUS LOCAUX

1. Échanger en direct avec les élus locaux sur le bilan et les perspectives de l'agence, pour nourrir le débat national État/territoires et élaborer une feuille de route stratégique 2023-2026 de l'ANCT.
2. Positionner le sous-préfet d'arrondissement comme interlocuteur de 1er niveau sur les questions d'ingénierie : orientation des élus et relai des offres.  
Remobiliser les préfets sur leur rôle de délégué territorial (formation, évaluation, instructions du ministère de la cohésion des territoires).
3. Doubler le nombre de chargés de mission territoriaux de l'ANCT.
4. Engager un dialogue pour intégrer les Conseils Régionaux dans le fonctionnement de l'Agence.
5. Privilégier une communication plus simple et déconcentrée, reposant sur le retour d'expérience des élus locaux et de leurs associations d'élus.

## II- DÉVELOPPER LES TERRITOIRES EN MATIÈRE D'INGENIERIE

6. Étudier la proposition « 1% ou 0,1% ingénierie » envisagé comme un fonds national alimenté par les collectivités pour les collectivités.
7. Terminer les recensements départementaux de l'ingénierie.
8. Sur les territoires où la dynamique d'animation et de structuration de l'ingénierie locale a fait défaut, encourager le préfet à l'impulser, notamment via les Comités Locaux de Cohésion des Territoires (CLCT) et leur déclinaison dans une instance technique (revue de projets) régulière.
9. Doter le préfet de moyens humains et financiers en matière d'ingénierie et doter l'Agence d'une ingénierie propre mobilisable sur le terrain.
10. Instituer un comité de direction commun régulier entre ANCT, ADEME et CEREMA.
11. Créer une interface numérique pédagogique sur le « qui fait quoi »

## III - CONSOLIDER ET SIMPLIFIER L'EXISTANT

12. Conforter l'outil CRTE, élargi notamment à la dimension sociale, comme cadre de référence de la mise en œuvre des politiques publiques de l'État.
13. Identifier et valoriser les dynamiques de coopération entre territoires.

***Retrouvez ici, le lien vers le premier rapport***

---

## AU SÉNAT

À la veille du premier anniversaire du déclenchement de la guerre par la Russie contre l'Ukraine, le Sénat a reçu solennellement dans l'hémicycle, le mercredi 1er février, M. Rouslan STEFANTCHOUK. Président de la Rada d'Ukraine, en visite en France.

Nous avons partagé avec lui et les membres de la délégation, dont l'ambassadeur d'Ukraine en France, un grand moment d'émotion tout au long de son allocution.



1er février - Allocution du Président de la RADA d'Ukraine

## SUR LE TERRITOIRE



5 janvier - Voeux à Vaugneray et remise de médailles à Raymond Mazurat Maire Honoraire de Saint-Laurent-de-Vaux

6 janvier - Voeux à Saint Symphorien sur Coise

6 janvier - Voeux à Saint-Symphorien-sur-Coise



7 janvier - Voeux à Craponne



7 janvier - Voeux à Craponne



6 janvier - Voeux à Messimy



7 janvier - Voeux à St-Martin-en-Haut



8 janvier - Voeux à Sainte-consorce



20 janvier - Voeux à Brindas



21 janvier - Voeux à Pierre-Bénite



21 janvier - Voeux à Pierre-Bénite



22 janvier - Voeux à Yzeron



27 janvier - Vœux du SDMS



27 janvier - Vœux du SDMS



27 janvier - Vœux de la CCVL



28 janvier - Vœux de Nathalie Serre à Cours, députée de la 8ème circonscription



28 janvier - Vœux de Nathalie Serre à Cours, députée de la 8ème circonscription



29 janvier - Vœux à Mornant



**Philippine van der Meulen**  
Collaboratrice parlementaire